

## CONDITIONS D'INSCRIPTION AUX FORMATIONS ESA

Ces conditions s'appliquent à l'ensemble des prestations de formation Sport des Adultes esa organisées par l'Unité Activité Physique d'Unisanté , sous la raison sociale Polyclinique médicale universitaire et dispensaire central de Lausanne (CHE-108.920.241) (Unisanté).

### Inscription

L'inscription est obligatoire et se fait depuis [la page des formations esa sur le site internet d'Unisanté](#) au moyen du formulaire d'inscription.

Le paiement de la formation se fait directement en ligne ou par le biais d'une facture. L'inscription définitive est validée une fois la formation payée (un mail de confirmation vous est envoyé).

Un mail est adressé aux personnes dont l'inscription a été validée, deux semaines avant le début de la formation. Il confirme la tenue de la session et comporte l'invitation ainsi que toutes les informations détaillées.

### Frais

Le coût d'une journée de formation s'élève à CHF 150.- (repas de midi et frais de matériel compris). Les prix s'entendent TTC pour les activités soumises à la TVA. Les tarifs complets des formations se trouvent sur la page internet de chaque formation sous l'onglet « modalité ». Les frais d'hébergement, de transports et de parking sont entièrement à la charge de la personne inscrite.

Les personnes s'étant préinscrites doivent s'acquitter de l'entièreté des coûts de la formation dans un délai de 14 jours à compter de la date d'émission de la facture.

En cas de non-paiement dans les délais impartis, deux rappels seront adressés par courrier électronique à la personne concernée. À l'issue de ces relances, et à défaut de règlement de la formation, la pré-inscription sera réputée caduque et annulée.

Unisanté se réserve le droit de refuser la présence à la formation de toute personne en défaut de paiement.

## Modalités de désinscription et de remboursement

Les demandes de désinscription doivent être adressées par écrit à l'adresse [formations.ap@unisante.ch](mailto:formations.ap@unisante.ch). Les conditions de remboursement applicables en cas de désistement sont les suivantes :

- Plus de 30 jours avant la date de début de la formation indiquée dans la convocation envoyée par courriel : remboursement total
- Entre 30 et 14 jours avant la date de début de la formation indiquée dans la convocation envoyée par courriel : remboursement partiel (50%)
- Moins de 14 jours avant la date de début de la formation indiquée dans la convocation envoyée par courriel : aucun remboursement

Exceptions : En cas de maladie ou d'accident attesté sur présentation d'un certificat médical au plus tard 30 jours après la date de début de la formation indiquée dans la convocation envoyée par courriel. Les frais de repas du premier jour vous seront néanmoins facturés.

Les absences, totales ou partielles, à une formation ne peuvent faire l'objet d'aucune compensation et n'ouvrent aucun droit à remboursement.

## Responsabilité

Pour autant que la loi le permette, Unisanté n'est responsable que des dommages causés par une faute intentionnelle ou une négligence grave de sa part ou de la part de ses auxiliaires. Toute responsabilité pour les autres dommages directs ou indirects, notamment ceux résultant de risques typiques liés à la pratique d'une activité physique, est exclue dans les limites admises par le droit suisse. Chaque personne est seule responsable de sa santé et de sa condition physique.

## Annulation de la formation

Unisanté se réserve le droit d'annuler la formation si l'effectif est insuffisant. L'annulation est alors communiquée par courriel au plus tard 14 jours avant la date de début de la formation indiquée dans la convocation envoyée par courriel.

En cas de force majeure, la formation peut être annulée à tout moment. Toutes les personnes seront alors informées par courriel.

Indépendamment de la raison ayant conduit à l'annulation d'une formation, la totalité des frais de formation seront remboursés.

Dans la mesure du possible, toute formation ayant dû être annulée par Unisanté sera reconduite à une date ultérieure.

Aucune indemnité en lien avec cette annulation ne peut être réclamée à Unisanté.

## Protection des données

Unisanté traite les données personnelles des participant·es conformément au droit suisse, en particulier à la loi fédérale sur la protection des données (LPD) et à son ordonnance d'exécution, ainsi qu'aux dispositions applicables du droit vaudois (LPrD) et, le cas échéant, au Règlement général européen sur la protection des données (RGPD). Les données sont traitées de manière licite, proportionnée et transparente et uniquement aux fins de gestion des inscriptions, d'organisation des formations et de facturation. Elles sont conservées uniquement pendant la durée nécessaire à la réalisation de ces finalités ou conformément aux délais légaux de conservation.

Les données d'inscription aux formations esa sont traitées suivant les principes prévus dans la Déclaration en matière de protection des données pour les cours Unisanté : <https://cours.unisante.ch/dataprotection>.

## Droit applicable et for

Les présentes conditions générales et la relation entre les personnes inscrites et Unisanté, sont régies par le droit suisse, à l'exclusion des règles de conflit de lois et de la Convention de Vienne sur la vente internationale de marchandises.

Les tribunaux compétents au siège de Unisanté sont exclusivement compétents pour régler tous les litiges en rapport avec les présentes conditions générales, sous réserve de tout for obligatoire prescrit par la loi. Nonobstant ce qui précède, aucune disposition des présentes conditions générales ne nous empêche de demander des mesures provisionnelles ou tout autre moyen de droit prévu par la loi dans toute juridiction en cas de violation de nos droits de propriété intellectuelle ou informations confidentielles.